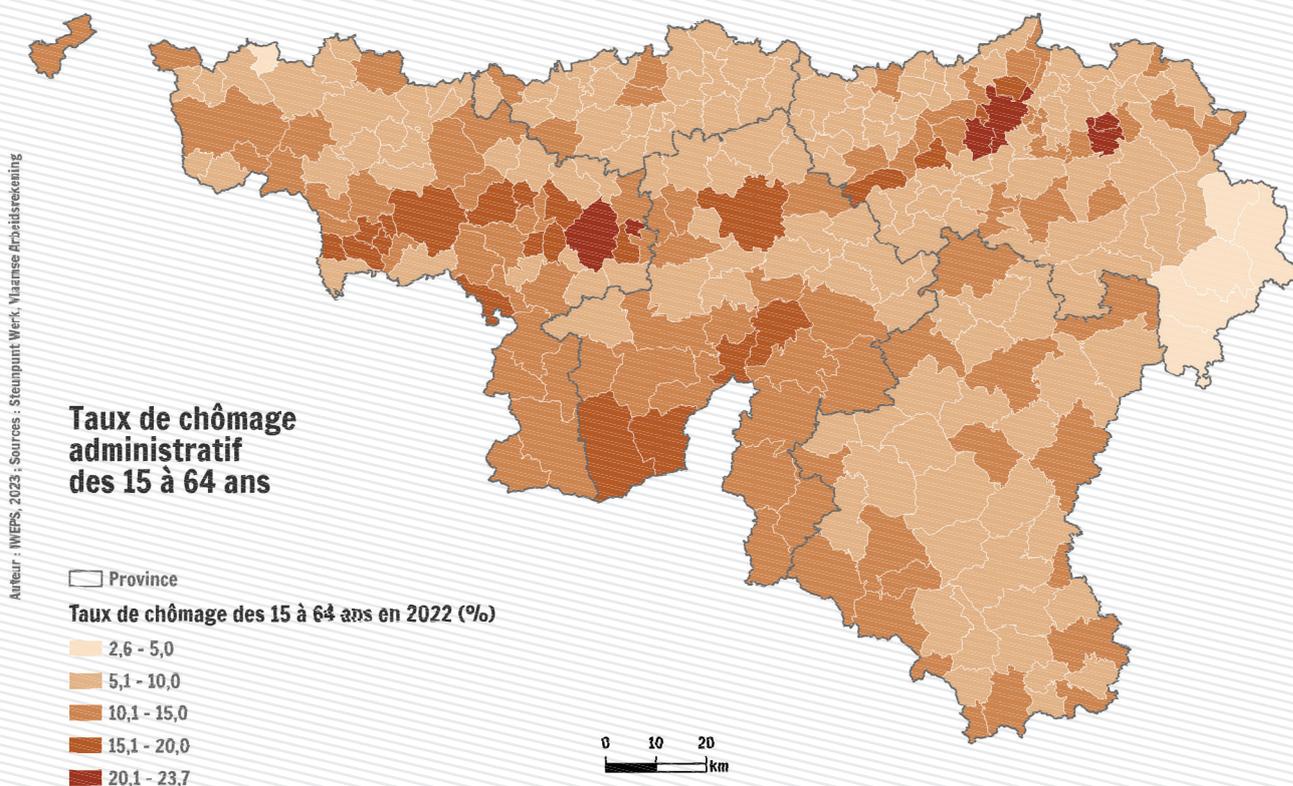


Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans

12,8%

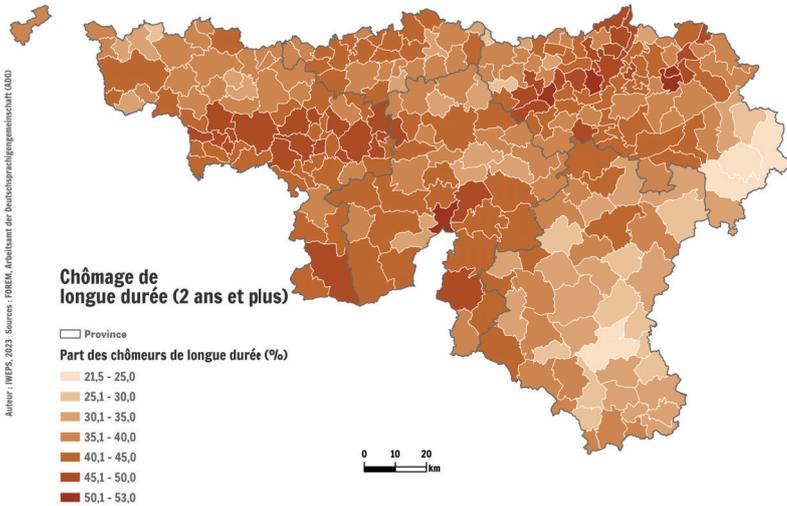
Selon les données administratives, 12,8 % des Wallons de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail, sont demandeurs d'emploi inoccupés en 2022



Ce taux de chômage administratif observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 2,6 % à 23,7 %.

Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent une forte corrélation : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement. C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et dans le sud de l'arrondissement de Philippeville. Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la Communauté germanophone, en particulier dans le canton de Saint-Vith. Suite à un changement méthodologique survenu en 2019 qui entraîne une diminution du nombre de travailleurs frontaliers, les taux de chômage sont plus élevés qu'en 2018 dans certaines communes frontalières du Luxembourg et de la Communauté germanophone.

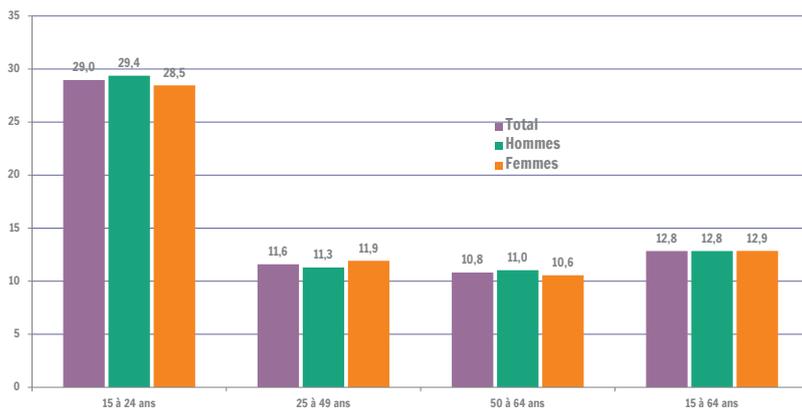
Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans



Il n'y a pas de corrélation flagrante entre le taux de chômage administratif et la part des chômeurs de 2 ans et plus : ce n'est pas toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée est la plus grande. Cela mériterait une étude plus approfondie notamment sur les flux du marché du travail.

Sources : FOREM, ADG, moyenne annuelle 2020

Taux de chômage administratif par catégorie



Le taux de chômage des jeunes (29,0 %) est plus de deux fois plus élevé que le taux de chômage global (12,8 %).

En 2022, le taux de chômage des femmes est presque égal à celui des hommes. Chez les 50 ans et plus et les 15-24 ans, le taux des femmes est un peu plus faible que celui des hommes.

Sources : FOREM, ADG, Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2020

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Ici, le nombre de chômeurs est mesuré sur la base des données administratives par le comptage des demandeurs d'emploi inoccupés DEI inscrits auprès des organismes de placement (FOREM et ADG).

Le nombre d'actifs utilisé au dénominateur est celui de 2019, dernière année disponible ; il provient des données élaborées par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources ONSS, ORPSS, INASTI, CIN, BCSS, ONEM, IBSA.

Pertinence et limites

Ce taux de chômage administratif permet de disposer de données communales.

Le nombre de chômeurs diffère de celui de l'EFT : dans l'enquête, il suffit d'avoir travaillé 1 h pendant la période de référence pour être considéré en emploi, ou de ne pas avoir effectué de recherche active pendant cette période pour être considéré comme inactif, alors que le chômage administratif comptabilise les personnes inscrites en tant que demandeuses d'emploi inoccupées (DEI).

En 2019, la source des frontaliers sortants change, ce qui entraîne une baisse de l'activité et une hausse du taux de chômage, dans certaines communes frontalières.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2024